



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 AVRIL 2021**

Le Conseil Municipal de la Commune de RONTALON (Rhône) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Christian FROMONT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 avril 2021.

Présents : Mrs et Mmes Christian FROMONT, Christèle CROZIER, Jean-Yves BOUCHUT, Christelle DIAZ, Anthony CARRA, Michel JOYAUX, Valérie SALIGNAT, Laurence BRAUD, Sandrine BONNIER, Hervé STANIS, Mélanie LOOS, Olivier PIECHON, Géraldine BERNARD, Sébastien GUTTON

Secrétaire : Mélanie LOOS

Absent : Laurent BERTHOLON

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Compte-rendu de la séance du 29 mars 2021
- Transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes du Pays Mornantais
- Nomination d'un représentant à la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées)
- Présentation du centre de commandement communal du plan communal de sauvegarde
- Compte-rendu des commissions
- Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 29 MARS 2021

Le compte rendu du conseil municipal du 29 mars 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A LA COPAMO

Monsieur le Maire expose que la loi ALUR a entériné le transfert obligatoire et définitif de la compétence en matière de planification urbaine locale (Plan Local d'Urbanisme ou Carte communale aux communautés de communes et communautés d'agglomération. Elle avait toutefois prévu la possibilité pour les communes membres de s'opposer à ce transfert avant le 27 mars 2017 par la mise en œuvre d'une minorité de blocage (au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population). Cette loi prévoyait par ailleurs que les établissements publics de coopération intercommunale qui ne disposaient pas de la compétence PLUI à cette date deviendraient compétents de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du président de l'EPCI, soit le 1^{er} janvier 2021 si la minorité de blocage n'était pas mise en œuvre dans les trois mois précédents.

Les lois n°2020-1379 du 14 novembre 2020 et n° 2021-160 du 15 février 2021 autorisant la prolongation de l'état d'urgence sanitaire ont reporté la date de transfert de la compétence au 1^{er} juillet 2021 en l'absence d'opposition et validé la période laissée pour s'opposer à ce transfert du 1^{er} octobre 2020 au 30 juin 2021 dans les mêmes conditions de calcul pour la minorité de blocage.



Il est précisé qu'en cas d'opposition au transfert au 1^{er} juillet 2021, l'EPCI pourra décider de se doter ultérieurement de cette compétence à tout moment, de manière volontaire, par délibération de son conseil communautaire. Dans ce cas, les communes conserveront la possibilité de s'opposer en délibérant dans les trois mois suivant la décision de l'intercommunalité avec toujours la règle minimale d'au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population. Une fois le transfert de cette compétence effectué, il devient définitif et il ne sera plus possible de la restituer aux communes.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le transfert de la compétence PLUI à la COPAMO.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article 136 II de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi « ALUR » ;

VU l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

VU la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire ;

VU les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais ;

VU le PLU de la commune de Rontalon approuvé le 26/10/2015 ;

CONSIDERANT qu'il n'apparaît pas opportun de se prononcer en faveur de ce transfert, le maintien de cette compétence au niveau de la commune permettant de maîtriser l'évolution de l'urbanisation en fonction de spécificités de chaque territoire ;

CONSIDERANT que la vision de l'aménagement du territoire à l'échelon intercommunal est portée par le Scot qui définit les grands enjeux et les orientations en matière de développement du territoire ;

CONSIDERANT que le maintien de la compétence au niveau communal permet de conserver une certaine flexibilité pour réaliser les procédures de modification, de révision ou de mise en compatibilité des documents d'urbanisme ;

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré à l'unanimité ;

S'OPPOSE au transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal » (PLUI) à la Communauté de Communes du Pays Mornantais ;

AUTORISE le Maire à notifier la présente délibération au Président de la Communauté de Communes du Pays Mornantais.

NOMINATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Monsieur le Maire expose qu'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges doit être créée entre l'établissement public de coopération intercommunale et ses communes membres.

Cette commission est composée des membres des conseils municipaux des communes concernées et chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant. Elle a notamment pour mission l'évaluation des coûts induits par les transferts de compétences entre les communes et la communauté de communes.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de désigner un membre titulaire et un membre suppléant à la CLECT.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DECIDE de nommer Madame Christelle DIAZ membre titulaire

DECIDE de nommer Monsieur Olivier PIECHON membre suppléant.

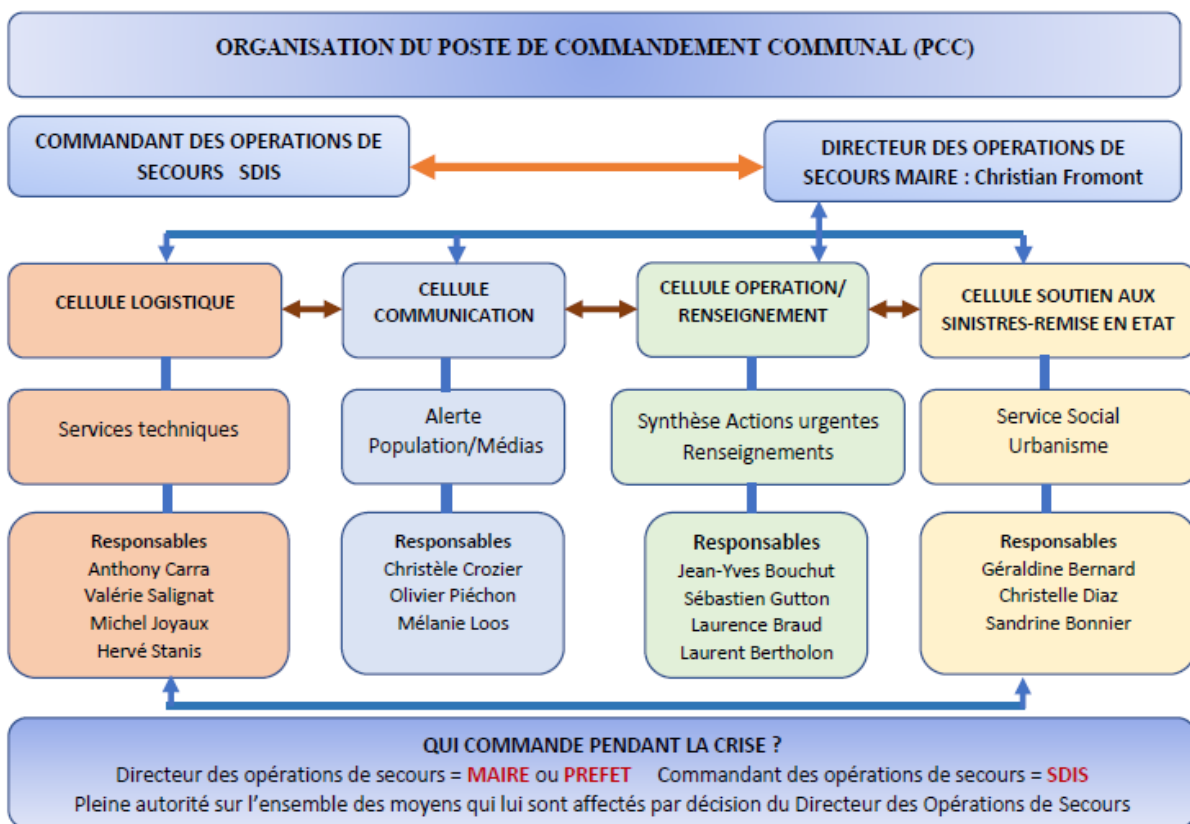


PRESENTATION DU CENTRE DE COMMANDEMENT COMMUNAL DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Michel JOYAUX expose le contenu du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) adopté par arrêté du maire le 28/03/2019. Ce PCS a vocation à organiser les actions à mettre en œuvre et identifier les acteurs à mobiliser en cas d'événements majeurs. Il doit être régulièrement mis à jour, et en particulier suite aux élections municipales.

Le poste de commandement communal est chargé de l'organisation et de la coordination des actions à mener par la commune en cas de crise. Il constitue une équipe réunie pour épauler le Maire dans la gestion de la crise et faciliter la mise en œuvre des mesures d'accompagnement décidées par le Maire ou par le Préfet.

Michel JOYAUX propose l'organisation suivante pour le poste de commandement communal :



Le Conseil municipal approuve cette répartition.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

COPAMO

- Christèle CROZIER expose qu'une communication va être mise en place autour des aides aux communes et aux particuliers en matière de développement durable (vélos électriques, installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques...).



- Christèle CROZIER expose que le Syndicat de l'Ouest Lyonnais a mis en place une plateforme appelée « cadastre solaire » qui permet d'évaluer l'intérêt ou non de l'installation de panneaux photovoltaïques.

Communication

Le nouveau bulletin devrait sortir de chez l'imprimeur dans les jours à venir.
Le projet de Land Art n'a pas avancé en raison du confinement.

Voirie

Le marché groupé à bons de commande pour les travaux de voirie a été attribué à MGB pour une durée de trois ans.

Le devis présenté pour la réalisation des marquages au sol dans la cour de l'école étant très élevé, il sera proposé à la directrice de l'école que la restauration des marquages existant soit réalisée par le service technique, ce qui permettrait de financer la réalisation de deux nouveaux jeux.

Bâtiments

Jean-Yves BOUCHUT expose que le chantier de restauration de l'église avance. La rénovation du parafoudre devrait intervenir début mai. Le chantier devrait se terminer dans la première quinzaine du mois de juillet.

Agriculture

Jean-Yves BOUCHUT expose que la commission agriculture s'est réuni le 19/04/2021. Tous les agriculteurs n'ont pas été impactés de la même manière par l'épisode de gel.

Plusieurs agriculteurs se plaignent de l'agribashing qui s'est accéléré en 2020. Ils constatent une hausse des maraudages, des déambulations et demandent de l'aide pour la communication, la sensibilisation des promeneurs (panneaux explicatifs, parkings...).

Eclairage public

Jean-Yves BOUCHUT expose le chiffrage réalisé par le SYDER sur le coût du remplacement des lampes de l'éclairage public et le temps de retour sur investissement induit par les économies d'énergies générées.

Le SYDER souhaite savoir si les communes seraient intéressées par le principe de remplacement de l'éclairage pour lancer une étude visant à chiffrer les investissements de manière plus précise.

Le Conseil municipal donne son accord de principe.

QUESTIONS DIVERSES

Michel JOYAUX expose qu'un vin d'honneur et des animations sont prévues le 19 juin pour les 100 ans de Monsieur Sonnery. La forme et le contenu de cet anniversaire seront à préciser en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 21h18.